



Le « concierge de rue »

Une idée neuve ?

Présentation CCIP

25 mars 2009

Antoine Mercier

Fondateur E-BOX

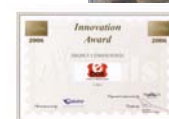


*André Meyer, 55 ans, a été
choisi pour être le premier
«concierge de rue » de la ville
de Bordeaux (www.20minutes.fr 2006)*



Background

- 2000 Création de E-BOX Sarl
- 2001 Qualification entreprise innovante par l'ANVAR
- 2002 Elec 2002: Présentation du premier prototype de consigne automatisée sur le stand de Phoenix Contact
- 2003 Post Expo 2003 Présentation du second prototype
- 2004 Ouverture du premier point colis automatique (paris)
- 2005 Post Expo 2005 présentation du concept d'agence Postale rapide
- 2006 Deux nominations aux « World Mail Awards »
- 2007 Post Expo 2007 présentation de PS-Box
- 2008 Le capital est porté à 2,59 M€





Le problème

Les flux de marchandises représentent dans la plupart des villes européennes 10% du nombre de véhicules, correspondant à 20% du trafic et responsables de 50% des effets néfastes sur l'environnement.

Les exigences de lutte contre la pollution et les gaz à effet de serre amènent un nombre croissant de collectivités locales urbaines européennes à prendre des dispositions contraignantes pour la circulation des véhicules de transport de marchandises.

Cette exigence est-elle compatible avec le développement ou le simple maintien d'activités économiques dans le centre des villes ?

80 % des citoyens européens vivent déjà en ville (Statistiques 2007 CEE) et ce pourcentage va augmenter dans les années qui viennent. Alors que faire ?



Pour une logistique urbaine écologique : Livraison de nuit et emplois de proximité durables

Mail envoyé le 5 décembre 2007 à Monsieur Lebret (Mairie de Paris)

Bonjour Monsieur LEBRET,

J'ai eu le l'honneur de participer aux travaux du CODEV et, à ce titre, d'avoir été invité le 7 novembre 2007 à la manifestation de remise du rapport final au Maire de Paris.

Celui-ci, dans son intervention, s'est adressé directement aux acteurs de la vie économique parisienne, et en particulier aux entrepreneurs, pour que ceux-ci lui adresse leurs propositions concrètes pour Paris, le bien être de ses habitants, et le développement de nouvelles perspectives d'activités (eco-activités) et d'emploi.

Ci-attaché, la contribution d'E-BOX pour une nouvelle logistique urbaine avec un double objectif :

-Réduire la congestion et ses effets néfastes sur l'environnement en organisant la livraison des marchandises la nuit vers un réseau dense de points de dépôt urbains en utilisant des navettes électriques non polluante et non bruyante;

-Créer des emplois de proximité durables et socialement utiles pour la livraison pendant la journée, à partir des points de dépôt, des marchandises aux commerçants, artisans, entreprises et particuliers .

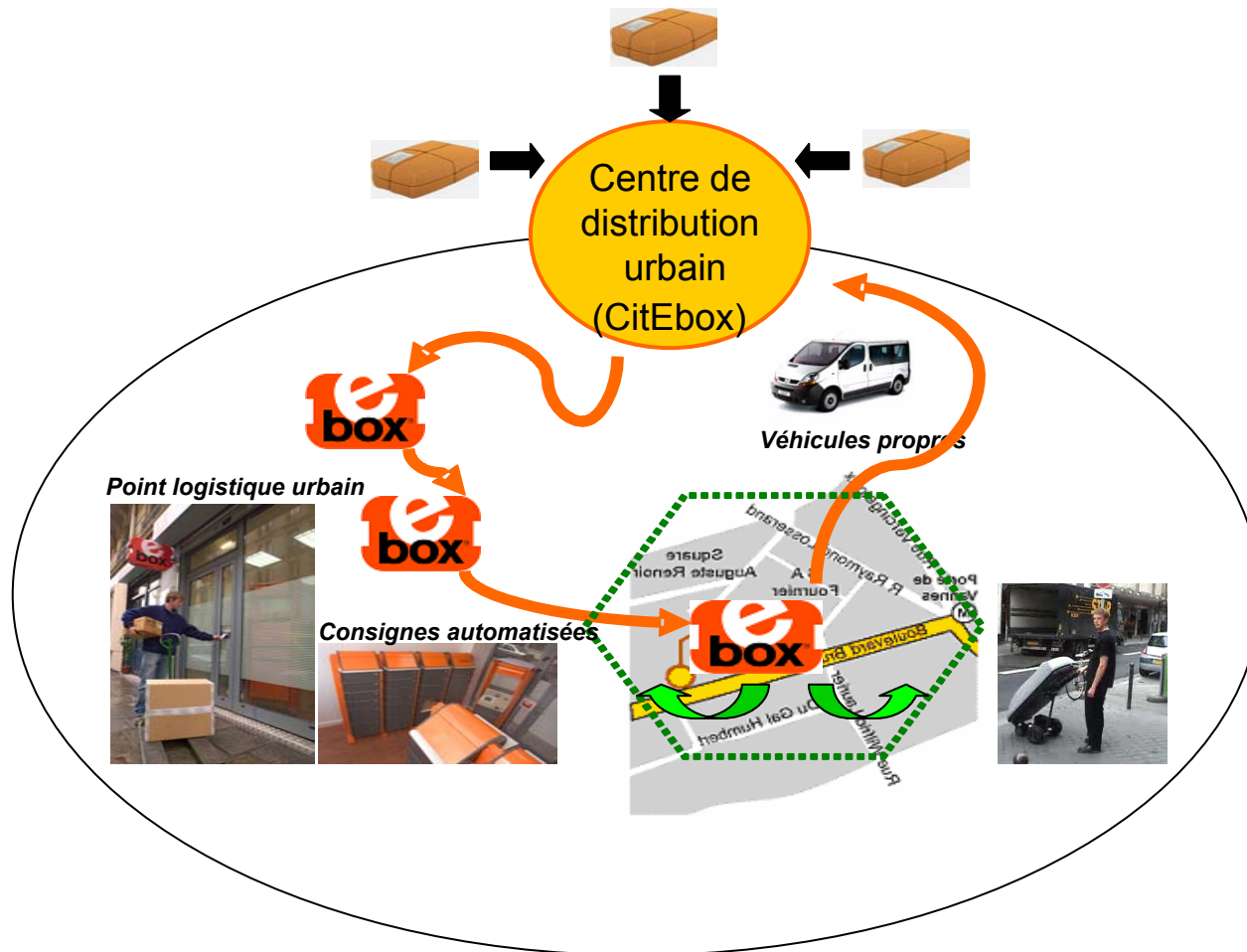
Je vous remercie par avance des suites que vous voudriez bien donner à notre proposition .

Cordialement

Antoine MERCIER
E-BOX



Mutualisation des flux à destination des centres ville





Proposition E-BOX

La proposition E-BOX consiste à promouvoir un ensemble cohérent de mesures concernant la régulation des flux logistiques, l'organisation opérationnelle au niveau de l'entité urbaine et l'utilisation des TIC pour la gestion optimisée des flux de marchandises.

Le point clef de l'organisation est le CDU (Centre de Distribution Urbain CitEbox) situé à la périphérie de l'agglomération) comme infrastructure principale « essentielle » pour les nouveaux services logistiques. A partir de ce Hub, des navettes écologiques (véhicules électriques ou au gaz naturel) distribuent un réseau de points logistiques de proximité (PLP).

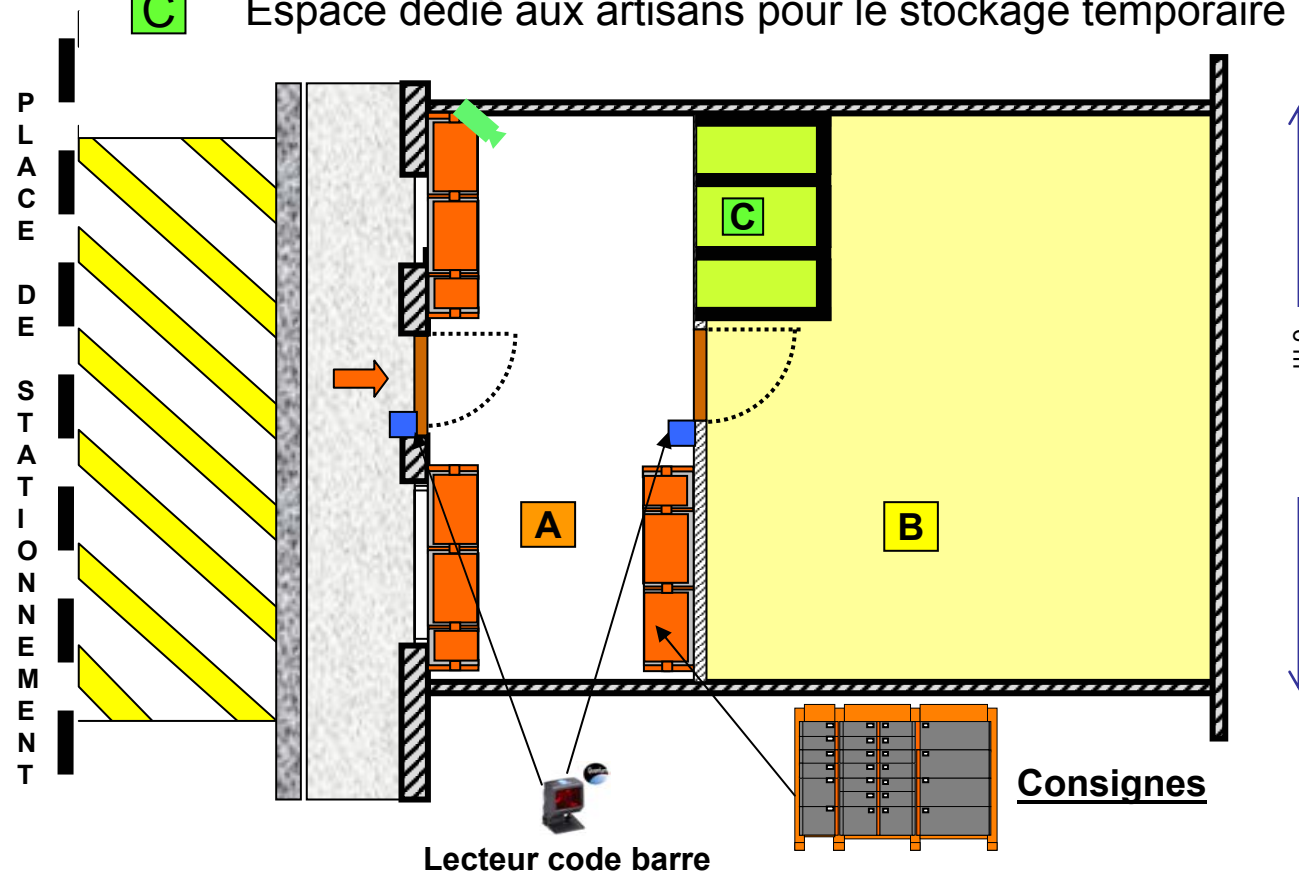
Les PLP peuvent comporter jusqu'à trois parties indépendantes pour plusieurs types de flux:

- Zone A : une zone dédiée aux mono colis de moins de 30 kg distribués dans des consignes automatiques mutualisées E-BOX à destinations des particuliers, commerçants, Artisans, TPE accessible 24/7
- Zone B : une zone dédiée aux marchandises groupées en palettes, roll, colis, etc. destinés aux commerçants, entreprises accessible de nuit pour le ou les opérateurs autorisés.
- Zone C : une zone de petit box dédiés aux artisans pour le stockage provisoire de matériels et matériaux nécessaire à leur chantier accessible 24/7.



Exemple de Point Logistique de Proximité (PLP)

- A** Espace dédié aux colis livrés dans des consignes
- B** Espace dédié aux palettes, rolls, et autres conditionnements
- C** Espace dédié aux artisans pour le stockage temporaire





Congestion le jour ou nuisance sonore la nuit: doit-on choisir ?

Le bruit des transports représente la principale nuisance environnementale au quotidien (enquête INRETS 2007)

Les professionnels du transport réfléchissent depuis deux ans aux différentes composantes du bruit (moteur, roulement, groupe frigorifique, hayons, manutention et accès aux magasins) afin que la chaîne logistique soit aussi une chaîne du silence (deux pilotes dans le cadre du programme logistique urbaine DEMETER sont en cours d'évaluation). Les premières analyses montrent que les problèmes techniques sont résolus.

Livrer de nuit en réduisant la nuisance urbaine, apparaît comme possible et acceptable par les riverains des commerces ou des points de dépôt de type PLP. Ceci nécessitera néanmoins une campagne d'information, de test d'expérimentation pour être complètement accepté.



Le « concierge de rue » acteur du développement de services logistiques de proximité innovants

La densité du réseau permet aux opérateurs 'E-BOX' de rayonner sur quelques centaines de mètres autour du point logistique en assurant les livraisons locales sans utilisation de véhicules polluants. Ceci permettra aux commerçants, artisans et TPE de recevoir les marchandises chez eux, pendant les heures d'ouverture des magasins et bureaux, sans supplément de prix.

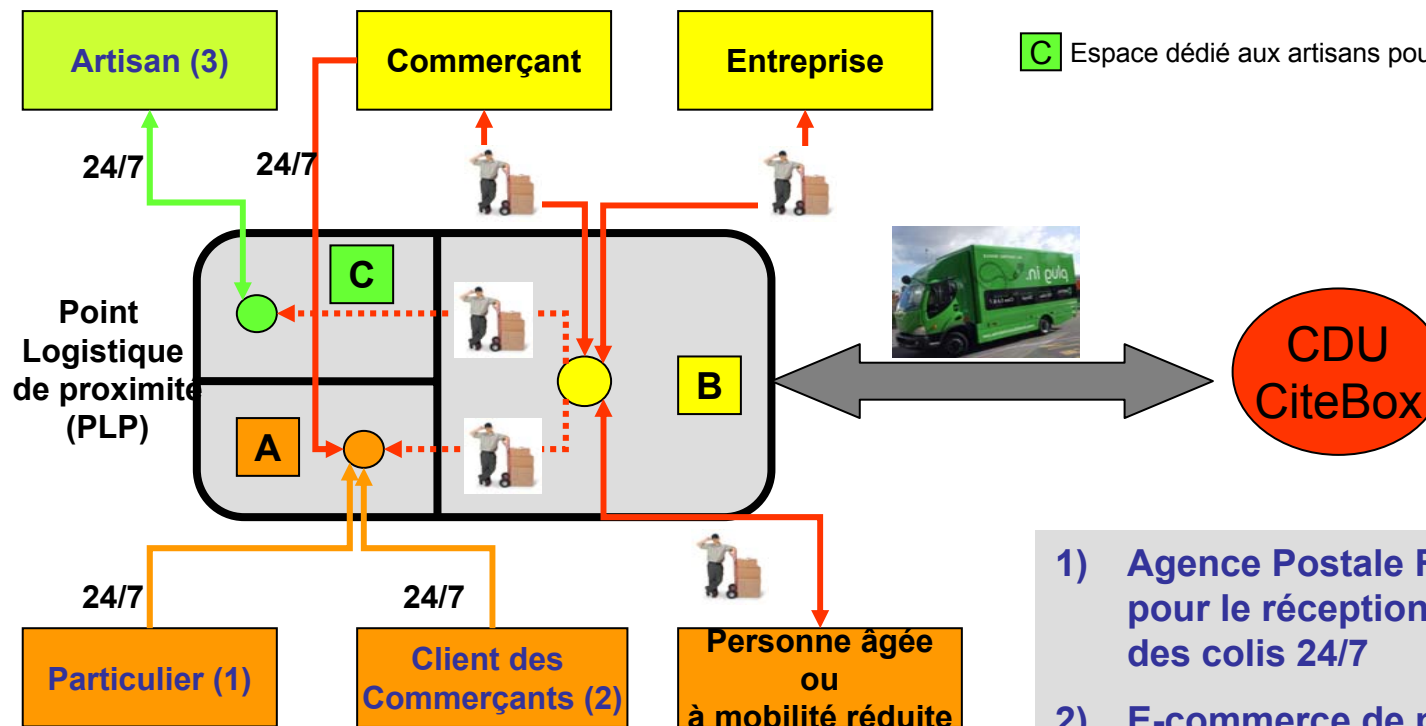
Le nombre d'emplois locaux durables créé est fonction du flux de colis et de marchandises opéré par 'E-BOX', qui substitue des emplois intra urbains valorisants et socialement riches à des emplois de transports externes pénibles.

Ceci rejoint complètement les deux axes du rapport du CODEV de novembre 2007 sur les emplois de demain à Paris avec, à un bout de l'échelle, un besoin de spécialistes très qualifiés en logistique et système d'information pour la conception et le déploiement de l'infrastructure urbaine nécessaire (par exemple 120 points de livraison pour Paris intra muros), et à l'autre bout le besoin de livreurs locaux (un à cinq opérateurs, « concierge de rue », par point de livraison) pour la distribution finale des marchandises.



Nouveaux services proposés avec le Point Logistique de Proximité E-BOX

- A** Espace dédié aux colis livrés dans des consignes
- B** Espace dédié aux palettes, rolls, et autres conditionnements
- C** Espace dédié aux artisans pour le stockage temporaire



- 1) Agence Postale Rapide E-BOX pour le réception et l'expédition des colis 24/7
- 2) E-commerce de proximité
- 3) Stockage tampon pour les artisans



Mutualisation des services

1) Agence Postale Rapide e-box

Espace sécurisé pour la réception et l'envoi de colis accessible 24/7 et équipé de consignes automatisées.

2) Création de nouveaux services pour le maintien du commerce local : le concept d'e-commerce de proximité

Pour fidéliser leur clientèle et faire face au développement de l'e-commerce distant. Les commerçants, individuellement ou regroupés au sein d'associations de quartiers pourraient proposer de nouveaux services à leur clientèle.

En complément des services de livraison à domicile, les e-commandes passées par téléphone ou sur le site Internet du commerçant pourraient être livrées dans des consignes automatisées e-box accessibles 24/7, le client pouvant venir retirer sa commande à sa convenance en dehors des heures d'ouverture du magasin.

3) Stockage provisoire proches des chantiers des matériels et matériaux des artisans

Dans chaque point logistique de proximité, les artisans qui doivent intervenir à proximité, pourraient bénéficier d'espaces privatifs individuels et sécurisés de quelques m3 pour le stockage tampon des matériaux et matériels destinés à leurs chantiers. La livraison serait autorisée dans les plages horaires de faible trafic.

L'objectif est de dissuader les artisans de venir sur les chantiers avec leurs camionnettes et de la laisser en stationnement toute la journée car celle-ci leur sert de dépôt.



Merci de votre attention

Q & A

E-BOX

57, rue d'Amsterdam

F-75008 PARIS

Tel : + 33 (0) 615 078 354

Fax : +33 (0) 134 172 879

E-mail : eboxinfo@e-box.fr

www.e-box.fr

Contact: Antoine MERCIER

e-mail : amercier@e-box.fr